

Modalités d'inscription

Démarches à effectuer avant le premier transport



1. Récupérer le dossier d'inscription

- Soit à l'une des deux permanences mairies :
mairie-prailleslacouarde@paysmellois.org

Prailles : tel : 05 49 32 81 13

- Lundi de 8 h à 12 h
- Mardi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30
- Jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30
- Vendredi de 15 h à 17 h
- Samedi de 10 h 30 à 12 h (*pendant le permanence de la maire*).

La Couarde : tel : 05 49 32 85 25

- Mercredi de 14 h à 18 h
- Vendredi de 14 h à 17 h 30

- Soit à la bibliothèque : tel : 05 49 32 29 24
 - Lundi de 16 h à 18h
- Soit à la permanence du CCAS (*1er étage- Mairie de Prailles*) : tel 06/62/32/74/59
 - Uniquement sur RDV
- Soit à télécharger sur les sites internet de Prailles : www.prailles.com
de La Couarde : www.lacouarde79.fr
- Soit au domicile sur demande, si aucune autre possibilité n'est possible.

2. Compléter, signer le dossier et fournir les documents demandés

Les photocopies pourront être faites à la mairie.

3. Ramener le dossier complet à l'une des permanences citées ci-dessus.

Pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer un membre de l'équipe fera le relais.

4. Vous recevrez une carte d'adhésion (gratuite) validant votre inscription.

Les conducteurs recevront un carnet à souches pour les remboursements des frais kilométriques.